



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de SAINT-MARTIN-AUX-ARBRES

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2006-033	du	2 janvier 2006	
--	----	-----------------	----	-----------------------	--

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn	oui	x	non	
---	------------	----------	------------	--

	date		aléa	
Prescrit Approuvé BV Austreberthe-Saffimbec	30 juin 2000 23 mai 2001 12 janvier 2022			Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)
Prescrit Approuvé BV Rançon-Fontenelle	23 mai 2001 29 mai 2020			Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)
Prescrit BV Saône-Vienne	23 mai 2001 12 septembre 2011			Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec	Consultable sur internet
Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Rançon-Fontenelle	Consultable en mairie
Cartographie des aléas du PPRn BV Saône-Vienne, prescrit en 2001	

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt	oui		non	x	
---	------------	--	------------	----------	--

	date		aléas	
--	------	--	-------	--

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	non	x
---	------------	------------	----------

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

--

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

20 août 1993	14 juin 2000
---------------------	---------------------

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	x
--	--------	--------	--------	--------	--------	----------

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn BV Rançon-Fontenelle**Règlement du PPRn BV Rançon-Fontenelle****Cartographie des aléas du PPRn BV Rançon-Fontenelle****Zonage réglementaire du PPRn BV Rançon-Fontenelle****Rapport de présentation du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec****Règlement du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec****Cartographie des aléas du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec****Zonage réglementaire du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec****Cartographie des aléas du PPRn BV Saône-Vienne****9. Description des phénomènes d'inondation**

La commune de Saint-Martin-aux-Arbres est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.